

Modèles de contenus pour la plateforme Jamespot.pro par JAMESPOT

Conditions Générales de Vente v20221017

JAMESPOT a créé et édite un outil informatique et électronique de communication et de travail collaboratif, *ci-après dénommé Jamespot.Pro*. Jamespot.Pro permet de partager des informations, interagir, collaborer et au final dynamiser l'activité au quotidien et accélérer les processus métiers.

JAMESPOT propose également des contenus et des modèles de contenus, ci-après dénommé **CONTENUS**, qui peuvent être achetés par le CLIENT afin de faciliter son expérience avec la plateforme Jamespot.Pro.

Le CLIENT a pris connaissance du service Jamespot.Pro ainsi que des CGS (Conditions Générales de Service) de sa plateforme Jamespot.pro. Au titre du Bon de Commande qui vaut conditions particulières, le CLIENT a fait choix de différentes options, notamment l'offre et la gamme choisie.

1. **OBJET**

En cas de souscription à un **CONTENU**, le droit concédé porte sur une version exécutée à distance, en mode hébergé sur la plateforme de JAMESPOT, et ce droit n'est concédé que sous réserve du paiement préalable et intégral du prix des prestations de JAMESPOT. JAMESPOT concède un unique droit d'utilisation non exclusif, non transférable de ces **CONTENUS**.

Le présent contrat a pour objet la mise en œuvre du **CONTENU** sur la plateforme du CLIENT Jamespot.Pro, à titre non exclusif, au bénéfice du CLIENT, pour ses seuls besoins propres ou internes, en qualité d'utilisateur final, et à l'exclusion de tous autres usages.

2. **DURÉE**

Le **CONTENU** est utilisable aussi longtemps que le CLIENT utilise et assure la souscription à sa plateforme Jamespot.Pro tels que décrits dans les CGS.

3. **PÉRIMÈTRE ET MODALITÉ DES PRESTATIONS**

Un **CONTENU** est acheté par tout administrateur de plateforme, un simple utilisateur ne peut procéder à un achat. L'administrateur doit être identifié pour procéder à l'achat. L'achat est réalisé pour une plateforme cible.

4. **OBLIGATIONS DE JAMESPOT**

JAMESPOT fournit ces **CONTENUS** « en l'état » et n'en assure ni maintenance ni garantie.

5. **OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le CLIENT doit s'assurer sur les administrateurs ont bien la connaissance du produit Jamespot.pro, ainsi que la connaissance de pouvoir acheter des **CONTENUS**. Le CLIENT respecte de manière générale via ces CGV les CGS de Jamespot.Pro.

6. **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le paiement est effectué au moment de l'achat. Le **CONTENU** est immédiatement utilisable dès le paiement accepté. Les achats sont soumis à la TVA et les prix affichés sont TTC. Le CLIENT doit s'acquitter des abonnements à la plateforme Jamespot.pro. Dans le cas contraire, si les **CONTENUS** sont utilisés, JAMESPOT s'autorise à masquer tous les contenus reliés jusqu'au paiement effectif. Ils ne sont pas supprimés, simplement plus disponibles.

7. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Sauf autre disposition expresse, le CLIENT reconnaît que le présent Contrat ne lui confère aucun titre ou droit de propriété sur Jamespot.Pro et tout élément fourni par JAMESPOT ou résultant de l'exécution des prestations fournies par JAMESPOT, pour lequel JAMESPOT reste titulaire du droit de propriété dont le droit d'auteur prévu par la législation en vigueur.

8. **RESPONSABILITÉ**

Les **CONTENUS** sont concédés "**EN L'ÉTAT**" sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou tacite, quant à sa qualité, ses performances ou résultats, autres que les engagements objectifs et mesurables dont il est fait état dans le SLA. Les risques inhérents à sa qualité, ses performances ou résultats reposent sur le CLIENT seul.

9. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

9.1 Toute réclamation et/ou contestation du CLIENT à l'encontre de JAMESPOT devra être formulée par écrit par le CLIENT au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance. La formulation de la réclamation et/ou contestation du désaccord par écrit doit notamment inclure le détail des prestations concernées, les montants en cause faisant l'objet de la contestation et les motifs de la contestation.

9.2 Les dispositions des CGS s'appliquent au présent Contrat.

10. **LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de difficultés au titre de l'interprétation et / ou exécution du présent contrat et avant toute procédure judiciaire même en référé et en cas d'urgence, sauf les difficultés au titre du paiement des factures qui ont des règles de gestion du litige dérogatoires et exposées ci-avant, les Parties s'engagent à désigner deux représentants de niveau "Direction Générale". Ces personnes devront se réunir, à l'initiative de la partie la plus diligente, dans les quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation adressée par la partie la plus diligente. L'ordre du jour est fixé par la partie qui prend l'initiative de la conciliation. En cas d'échec de la procédure de conciliation et pour toutes difficultés relatives à l'interprétation et / ou l'exécution du présent contrat, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour connaître du litige.